ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/NZL/132

9 mars 2022

(22-2126)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 2 mars 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la **Nouvelle-Zélande**. La notification concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour **l'exercice financier 2020/21**.

Les seules mesures de soutien interne appliquées par la Nouvelle-Zélande au cours de la période considérée sont celles qui sont indiquées dans le tableau explicatif DS:1.

Tableau DS:1

SOUTIEN INTERNE: NOUVELLE-ZÉLANDE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: EXERCICE FINANCIER ALLANT DU 1ER JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021

Mesure globale du soutien totale courante

Niveau d'engagement concernant la MGS totale	Monnaie	MGS totale courante
(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
288,25	Millions de NZD	0

Tableau explicatif DS:1

SOUTIEN INTERNE: NOUVELLE-ZÉLANDE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: EXERCICE FINANCIER ALLANT DU 1ER JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire Millions de NZD	Sources des données	Note
1	2	3	4	
2. Services de caractère général				
2 a) Recherche	Recherche – Crédits accordés par le Ministère des sciences et de l'innovation (MSI) pour des activités de recherche en rapport direct avec la production agricole, concernant notamment les secteurs des plantes fourragères, des produits animaux et des produits laitiers, l'horticulture, les terres arables et d'autres secteurs liés à l'alimentation et à la production de boissons.	191,5	Ministère des affaires, de l'innovation et de l'emploi	
	Fonds pour l'agriculture durable – Fonds contestable créé pour appuyer les programmes intéressant la collectivité destinés à améliorer les résultats financiers et le respect de l'environnement des secteurs en rapport avec l'exploitation des terres. Les projets doivent répondre à un besoin mis en évidence par un groupe de personnes ayant des intérêts communs. Le cycle final d'octroi de fonds a eu lieu en 2018.	0	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Partenariat pour la croissance du secteur primaire – Le Partenariat pour la croissance du secteur primaire (PGP) est une initiative de partenariat entre les pouvoirs publics et la branche de production visant à encourager les investissements dans d'importants programmes de recherche et d'innovation dans le secteur primaire et le secteur de la production de produits alimentaires. Le Partenariat est fermé à tout nouveau requérant; les contrats existants continuent d'être honorés aux conditions initiales.	0	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Programme "Un avenir durable pour les aliments et les fibres" – Fusion de deux fonds déjà existants: le Partenariat pour la croissance du secteur primaire et le Fonds pour l'agriculture durable.	37,76	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Fonds de recherche sur *Mycoplasma bovis*	0	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Sous-total	**229,26**		

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire Millions de NZD	Sources des données	Note
1	2	3	4	
2 b) Lutte contre les parasites et les maladies	Établissement et application de systèmes de biosécurité à la frontière – Établissement et application de normes et de systèmes permettant de gérer les risques pour la biosécurité liés aux importations et aux exportations.	25,83	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Contrôle et délivrance d'autorisations à la frontière dans le contexte de la biosécurité – Programmes de contrôle et de délivrance d'autorisations dans le contexte de la biosécurité permettant de gérer les risques pour la biosécurité liés aux échanges et aux voyages internationaux.	107,63	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Réaction en cas d'atteinte à la biosécurité et lutte à long terme contre les parasites – Évaluation et approbation de normes concernant les mesures contre les parasites et les maladies. Facilitation de la détection précoce des maladies animales et des organismes indésirables affectant les animaux, les forêts et les plantes. Mise en œuvre de systèmes, procédures, diagnostics en laboratoire, moyens de gestion de l'information et capacités en matière de personnel agréés.	71,4	Rapports annuels des conseils régionaux pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Surveillance de la biosécurité au niveau national – Évaluation et, le cas échéant, éradication des organismes soupçonnés de présenter des risques en Nouvelle-Zélande.	52,23	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Contrôle de vecteurs de la tuberculose – Contrôle de populations d'animaux sauvages, en particulier les opossums, dans des endroits où des individus infectés appartenant à ces populations transmettent la tuberculose au bétail et aux cervidés. Des mesures de contrôle sont appliquées dans les exploitations agricoles et sur les terres de la Couronne adjacentes.	24	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Lutte contre les parasites et les maladies au niveau des conseils régionaux – Dépenses des conseils régionaux pour la lutte contre les parasites et les maladies.	15,38	Rapports annuels des conseils régionaux pour l'année se terminant le 30 juin 2021	(1)
	Sous-total	**296,47**		
2 g) Services d'infrastructure	Programmes d'irrigation communautaire – Gestion et exécution sur place des programmes d'irrigation de la Couronne en attendant la privatisation; paiement d'indemnités pour des litiges résultant de constructions.	0	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Gestion des programmes de lutte contre les inondations par les conseils régionaux – Dépenses des conseils régionaux pour l'achat de biens d'équipement et l'exécution de programmes de protection contre les inondations hors exploitation et de drainage des sols.	11,01	Rapports annuels des conseils régionaux pour l'année se terminant le 30 juin 2021	(1)
	Sous-total	**11,01**		
	Sous-total Services de caractère général	**536,74**		

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire Millions de NZD	Sources des données	Note
1	2	3	4	
8. Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	Catastrophes dues à des phénomènes climatiques – Aide aux agro-industries à la suite de catastrophes dues à des phénomènes climatiques	7,87	Rapport annuel du Ministère des industries primaires pour l'année se terminant le 30 juin 2021	
	Versements à titre d'aide au secteur rural – Aide accordée aux familles d'agriculteurs victimes de catastrophes dues à des phénomènes climatiques pour couvrir leurs frais de subsistance lorsqu'elles n'ont pas d'autres revenus suffisamment importants. Cette aide couvre les besoins essentiels minimaux pour une durée allant jusqu'à 12 mois. Le droit à en bénéficier est examiné toutes les 4 semaines.	0,91	Ministère du développement social	(2)
	Sous-total	**8,78**		
12. Programmes de protection de l'environnement	Gestion des programmes de conservation des sols par les conseils régionaux – Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de gestion durable, conformément aux dispositions de la Loi sur la gestion des ressources et de la Loi sur la conservation des sols et le contrôle des rivières. Ces programmes relèvent des conseils régionaux et couvrent normalement 50 à 70% du coût des mesures de conservation des sols prises par les exploitants agricoles pour se conformer à la législation.	22,91	Rapports annuels des conseils régionaux pour l'année se terminant le 30 juin 2021	(1)
	Sous-total	**22,91**		
Total général catégorie verte		**568,43**		

Notes:

(1) En vertu de la Loi de 1991 sur la gestion des ressources, la plupart des responsabilités en matière de gestion des ressources ont été transférées aux 15 conseils régionaux de Nouvelle-Zélande. La majeure partie des programmes de gestion des ressources concernant l'agriculture sont donc aujourd'hui mis en œuvre à l'échelon régional. Les chiffres indiqués correspondent aux dépenses totales des conseils régionaux au titre des programmes énumérés, déduction faite des sommes recouvrées auprès des utilisateurs ou des bénéficiaires. Toutefois, ces dépenses ne sont pas toutes affectées ou directement imputables à l'agriculture. Selon le programme, le montant des dépenses imputables à l'agriculture varie entre environ 60 et 100%.

(2) Les versements à titre d'aide au secteur rural pour l'exercice budgétaire 2020/21 ont été déclenchés par suite de la sécheresse..

_____